



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre Question écrite n° 20926

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la situation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). L'ONACVG prend en charge, depuis 1916, l'accompagnement de tous les combattants et les victimes des conflits. Aujourd'hui, ce sont près de trois millions de ressortissants de toutes les générations du feu qui bénéficient de son soutien. Établissement public porteur des valeurs du monde anciens combattants, l'ONACVG œuvre pour leur reconnaissance, réparation, ainsi que pour la solidarité, et la mémoire de leurs actions. Il détient la noble tâche de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre, et plus récemment, d'actes de terrorisme. L'ONACVG assure également le rôle de passeur de mémoire, mission essentielle de transmission de l'Histoire du siècle passé auprès des prochaines générations. Pour que l'ONACVG puisse poursuivre ses missions, elle doit continuer à s'appuyer sur un maillage territorial sur l'ensemble des départements. Elle doit également poursuivre son rapprochement avec l'éducation nationale à travers le développement d'outils pédagogiques permettant de transmettre l'Histoire et la mémoire de la guerre, vecteurs de citoyenneté et de cohésion nationale dans un esprit de « Solidarité » et de « Fraternité ». Un rapport parlementaire du 22 novembre 2018 relatif au projet de loi de finances pour 2019 souligne une baisse des crédits dédiés aux actions mémorielles qui dépasse l'impact de la fin du cycle de commémorations du centenaire de la première guerre mondiale. Afin d'assurer le maintien des actions de l'ONACVG, il convient de lui donner les possibilités d'agir pour rester le grand service de proximité du monde combattant. Il l'interroge donc sur les moyens qui continueront à être alloués à l'ONACVG pour lui permettre d'accomplir ses missions.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État auprès de la ministre des armées tient à rappeler tout l'attachement qu'elle porte à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), acteur majeur de la mémoire et de la solidarité. En effet, l'existence de l'ONACVG, « maison des anciens combattants et des victimes de guerre », demeure, aujourd'hui comme hier, essentielle. Cet établissement public accompagne les combattants de tous les conflits et, par son action, traduit l'exigence de solidarité qu'imposent les nombreuses situations sociales des anciens combattants et de leurs veuves. Il soutient de plus les pupilles de la Nation et les victimes d'actes de terrorisme. Outre sa mission principale, qui est de veiller à la mise en œuvre du droit à reconnaissance et à réparation au profit de ses ressortissants, il contribue à la promotion des valeurs républicaines et à la préservation de la mémoire combattante. Il s'appuie, pour l'ensemble de ses actions, sur un réseau unique de services et de correspondants présents sur tout le territoire français et à l'étranger. L'ONACVG dispose d'un maillage territorial composé de 100 services départementaux 2 services d'outre-mer en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie et 3 services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie). Placés sous l'autorité de la directrice générale de l'ONACVG et des préfets, qui président les conseils départementaux de l'établissement public qui ont été renouvelés en 2019, ces services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. Les missions de ces services ont évolué au gré des réorganisations du ministère en charge des anciens combattants et des mesures de rationalisation décidées par les gouvernements successifs. Ainsi, en

2015, ils ont pris en charge les responsabilités des préfectures pour la gestion des dispositifs instaurés pour venir en aide aux rapatriés de la guerre d'Algérie. Par ailleurs, la modernisation et la rationalisation de l'Office ont été poursuivies en 2018, conformément au contrat d'objectifs et de performance 2014-2018. L'ONACVG a ainsi transféré à d'autres opérateurs l'ensemble des établissements médicaux-sociaux et les écoles de reconversion professionnelle placés sous son autorité, et adapté le format de ses services départementaux. Le traitement des prestations est désormais confié à des pôles de compétences mutualisés, à un niveau interdépartemental ou national. Toutefois, face à la diminution notable et régulière du nombre de ses ressortissants et à l'évolution des différentes catégories de ces derniers, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation de l'ONACVG. Aussi, le dernier conseil d'administration de l'Office a voté en juillet 2019 un document d'orientation stratégique qui prévoit d'adapter son organisation, de diminuer ses effectifs d'environ 10 % entre 2019 et 2021, et de simplifier sa gouvernance. Un audit de l'établissement sera mené à l'automne prochain par l'inspection générale des finances, le contrôle général des armées et l'inspection générale de l'administration afin de faire des propositions d'adaptation de l'ONACVG. Dans ce cadre, comme la secrétaire d'État l'a rappelé à plusieurs reprises, lors de ses différentes allocutions ou auditions, la dimension locale de l'ONACVG constitue un outil de proximité au service du monde combattant d'une extrême richesse. La secrétaire d'État restera attentive au maintien du maillage territorial de l'Office.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20926

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 5990

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8781